

**Décision n° P 2019-80 en date du 19 DEC. 2019
portant délégation de signature du président du directoire à l'agent
comptable et à son adjoint**

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18 ;

Vu le décret du 30 mai 2018 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris (M. Thierry DALLARD);

Vu la décision n° D 2019-3 en date du 16 janvier 2019 portant organisation de la Société du Grand Paris.

décide :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2020, Mme Marie-Christine BARANGER, agent comptable, et Mme Christelle PARDIEU, adjointe à l'agent comptable, ont délégation pour signer, au nom du président du directoire dans la limite du budget délégué à l'Agence comptable pour les besoins du service, tout ordre de services, bon de commande ou certification du service fait.

Article 2

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret du 7 juillet 2010 susvisé.

Fait à Saint Denis, le 19 DEC. 2019


SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS

Frédéric Bredillot

Thierry DALLARD
Membre du directoire